DESCRIPTION D'AFFECTATION
VOLONTAIRE COMMUNAUTAIRE DES NATIONS UNIES
« Animateurs »

Préambule :
Le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) est au sein des Nations Unies l'organisation qui, au niveau mondial, est chargée de promouvoir le volontariat pour la Paix et le Développement. Le volontariat profite à la fois à l'ensemble de la société et à la personne qui se porte volontaire. Les Volontaires des Nations Unies contribuent à la paix et au développement en faisant du plaidoyer pour le volontariat en général, en encourageant les partenaires à intégrer le volontariat dans leurs programmes de développement et en mobilisant des volontaires. Dans la plupart des cultures, le volontariat est profondément ancré et établi dans les sociétés avec la tradition de partage et d'entraide au sein des communautés.
A cet égard, les Volontaires des Nations Unies prennent part aux différentes formes de volontariat et joue un rôle important pour le développement et la paix en collaboration avec les partenaires, les agences hôtes et les communautés locales. Durant toute leur affectation, les Volontaires des Nations Unies font la promotion du volontariat à travers leur action et leur conduite. S'engager dans les activités volontaires peut effectivement et positivement enrichir leur compréhension des réalités sociales et locales, aussi bien que créer un pont entre eux-mêmes et les personnes dans leur communauté d'accueil. Ceci rend le temps qu'ils dépensent en tant que volontaire plus valorisant et productif.

1. **Titre d'affectation VNU :** VNU Animateur
2. **Agence/Institution hôte :** PAM
3. **Categorie de Voontaire :** Volontaire Communautaire de l'ONU
4. **Lieu d'affectation/Pays :** Ségbana (5 VNU), Pehunco (5 VNU), Ouèssè (5 VNU), Sakété (5 VNU), Toffo (5 VNU), Houeyogbé & Lokossa (5 VNU).
5. **Nombre de Volonataire de l'ONU :** 30
6. **Durée :** 06 mois
7. **Possibilité d'extention* :** **OUI**
   *En fonsction de la continuité de la mission, de la disponibilité des fonds, de la nécessité opérationnelle et s'une performance satisfaisante; il n'y a aucune garantie de prolongation
8. **Type de lieu d'affectation :** Sans famille
9. **Date présumée du début d'affectation :** 15 décembre 2019
10. **Contexte organisationnel et brève description du projet:**

Suite à l'Accord entre le PAM et le Gouvernement du Bénin du 20 juillet 2017, le PAM met en œuvre un Programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI) dans 3 799 écoles primaires publiques réparties dans les 77 communes du pays. Dans sa stratégie de suivi des activités sur le terrain, le PAM s'attache les services d'ONG locales pour assurer la mobilisation communautaire et le suivi du fonctionnement de la cantine.

A compter de la rentrée scolaire 2019-2020, le PAM souhaite élargir cette expérience en recourant aux services de trente-six (36) Volontaires des Nations Unies, dont trente (30) Communautaires avec un profil de Médiateur/animateur et six (6) Spécialistes avec un profil de Superviseur, pour mener ces activités dans certaines communes bénéficiaires du programme.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique Pays 2019-2023 du PAM dont l'objectif est de contribuer à l'atteinte de l'ODD2 « *Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable* ».

11. Cadre stratégique du Programme VNU : Assurer l'accès aux services sociaux de base

Supervision, initiation, orientation et devoir de protection des Volontaires des Nations Unies.

Les Volontaires des Nations Unies devraient bénéficier du devoir de protection et de diligence de l'entité hôte égal à celui de tout son personnel. L'appui de l'entité hôte au Volontaire des Nations Unies inclut, mais n'est pas limité à :

- Des séances d'information préliminaires sur l'organisation et sur le contexte professionnel y compris la sécurité, les procédures d'urgence, les bonnes pratiques culturelles et l'orientation vers l'environnement local ;
- Un appui administratif à l'arrivée, y compris l'ouverture de comptes bancaires, les demandes de permis de séjour et autres démarches officielles requises par le gouvernement hôte ou l'entité hôte ;
- Une orientation, un mentorat et un encadrement adéquats par un superviseur, y compris la provision d'un plan de travail clair et d'une évaluation de performance ;
- L'accès à l'espace de bureau, aux équipements de bureau, l'appui informatique et à tous les autres systèmes et outils requis pour atteindre les objectifs de l'affectation, y compris une adresse électronique de l'entité hôte ;
- L'accès aux connaissances institutionnelles, ainsi qu'aux programmes de formation et d'apprentissage de l'entité hôte ;
- L'inclusion du volontaire dans le plan de sécurité ;
- La gestion de ses congés ;
- Des indemnités journalières de subsistance pour les voyages officiels, le cas échéant ;
- Tous les changements apportés à la description de l'affectation entre le recrutement effectif du Volontaire des Nations Unies et son arrivée sur son lieu d'affectation ou pendant l'affectation doivent être officialisés avec le Programme des Volontaires des Nations Unies.

12. Description des tâches :

Le volontaire travaillera dans la commune d'affectation sous la supervision directe du VNU Spécialiste animateur. Sa zone de couverture s'étend sur une dixaine d'écoles.

Volet Mobilisation et Intermédiation Sociale :

- **Collecter les données pour l'analyse situationnelle** au niveau de chaque école à l'aide de la fiche d'évaluation élaborée à cet effet ;
- Élaborer un **plan d'actions consensuel avec les communautés** eu égard aux composantes de l'approche intégrée et des résultats de l'analyse situationnelle ;
- Faciliter la mise en place et la **redynamisation des Comités de Gestion** des cantines Scolaires Intégrées (CGCSI) ;
- Encourager les parents d'élèves à la **mise en place d'infrastructures** dédiées à la cantine scolaire (construction de cuisine, foyers améliorés, d'étagères, magasin etc.) et à l'achat de petits matériels indispensables au bon fonctionnement de la cantine ;

- **Sensibiliser les communautés** (y compris les chefs de villages, les autorités religieuses, etc.) et les autorités et acteurs locaux (Directeurs d'écoles, Enseignants et Elus locaux) sur l'approche intégrée des cantines scolaires et sur le mode de fonctionnement des cantines scolaires ;
- Travailler à la mise en place effective des **contributions** (financières et en nature) des parents d'élèves pour le fonctionnement de la cantine scolaire ;
- Encourager les communautés à prendre les initiatives visant à susciter les interventions de différents acteurs (mairies, service de l'eau, encadrement agricole, micro-finance, électrification etc.) dans une **approche intégrée**, au profit de la cantine scolaire;
- Suivre les activités de **déparasitage** des écoliers en collaboration avec les agents de santé du Ministère de la Santé (collaboration avec le Centre de Santé de la localité) ;
- Encourager les communautés pour la **mise en place des mécanismes de pérennisation de la cantine scolaire** (jardins et champs scolaires, activités génératrices de revenus autour des cantines, etc.) ;
- Sensibiliser les communautés à **l'entretien des infrastructures, matériels et initiatives existant dans l'école** (dispositifs de lave main, foyers améliorés, outils de jardinage, ustensiles de cuisine, cuisine, magasin etc.).

Volet Suivi de la gestion des cantines scolaires :

- Procéder au **comptage systématique des écoliers** dès la fin des inscriptions et à chaque fin du mois ;
- S'assurer de la **conformité des effectifs de l'école aux données de la Région pédagogique ;**
- Amener les comités de gestion des cantines scolaires à tenir rigoureusement compte des effectifs présents et des rations alimentaires lors des prélèvements des vivres ;
- **Inspecter les magasins des écoles** pour s'assurer de leur propreté, des bonnes conditions de stockage des vivres et de la préservation de leur qualité dans les écoles ;
- Faire **l'inventaire des stocks de vivres** dans les magasins des écoles et/ou procéder à leur réconciliation;
- Assurer **la formation des comités de gestion** sur le suivi et la gestion de la cantine;
- Contribuer à l'organisation des cuisines et s'assurer du fonctionnement régulier des cantines scolaires dans les écoles suivies ;
- S'assurer de la **bonne tenue des documents de gestion** par les membres des CGCSI (surtout les maitres- cantines) et les directeurs d'école ;
- Veiller au **fonctionnement des Comités de Gestion** de Cantines Scolaires Intégrées (tenue des réunions périodiques) et à l'organisation de séances de reddition des comptes sur la gestion des cantines ;
- Assurer la **formation en hygiène, en éducation nutritionnelle** des cuisinières, des écoliers et des parents d'élèves (pères et mères);
- **Sensibiliser les cuisinières sur les règles d'hygiène** environnementale, alimentaire, nutritionnelle et veiller à leur respect ;
- Organiser les **séances de démonstrations culinaires** des mets proposés par les membres du CGCSI dans le menu hebdomadaire à l'endroit des mères et des cuisinières sur la base du recueil de mets des cantines scolaires ;

- **Recycler de façon continue les gestionnaires à la base** sur leurs rôles et responsabilités (enseignants, parents d'élèves, membres des comités de gestion des cantines) lors des visites de suivi ;
- Sensibiliser le monde scolaire à l'exploitation du jardin et du champ scolaire ;
- Visiter les écoles à cantine suivant un rythme régulier retenu de commun accord avec le superviseur ;
- Veiller au **remplissage correct et la collecte à bonne date des fiches de suivi** (identification, suivi mensuel, suivi annuel, etc.) des activités de cantine scolaire ;
- Saisir et transmettre en ligne les **statistiques mensuelles et annuelles dans le MDCA** ;
- Veiller à la qualité de toute donnée demandée par la hiérarchie dans ses écoles ;
- Contribuer à **l'élaboration des rapports mensuels d'activités, à la collecte des fiches mensuelles et à la saisie des données dans la plateforme du suivi- évaluation (MDCA)**.

En plus de ce qui précède, les Volontaires commuautaires des Nations Unies sont censés :

- Renforcer leurs connaissances et compréhension du concept du volontariat en lisant la documentation mise à disposition par le programme VNU, les publications externes et prendre activement part aux activités du programme VNU, par exemple s'impliquer dans les activités commémoratives de la Journée internationale des Volontaires (JIV), le 5 décembre.
- Se familiariser et développer toute forme de volontariat traditionnel et/ou local au niveau du pays d'accueil.
- Refléter le type et la nature des actions volontaires qu'ils entreprennent, y compris leur participation dans les réflexions substantielles.
- Contribuer à la rédaction des articles sur les expériences de terrain à soumettre pour la publication du programme VNU/ site web, bulletin et notes de presse, etc.
- Contribuer au Programme d'accueil des Volontaires communautaires des Nations Unies nouvellement arrivés dans le pays d'affectation ;
- Promouvoir ou conseiller les groupes locaux dans l'utilisation des volontaires en ligne ou encourager les individus et les organisations à utiliser les services de volontaires en ligne quand cela est techniquement possible.

13. Résultats attendus :

Au terme de sa mission, il est attendu du volontaire communautaire **:**

Volet Mobilisation et Intermédiation Sociale :

- Disponibilité des données d'analyse situationnelle au niveau de chaque ;
- Élaboration d'un plan d'actions consensuel avec les communautés ;
- Bonne compréhension des communautés sur l'approche intégrée de cantines scolaires et sur le mode de fonctionnement des cantines scolaires ;
- Appui à la mise en place effective des contributions (financières et en nature) des parents d'élèves pour le fonctionnement de la cantine scolaire;
- Appui à la mise en place et à la redynamisation des Comités de Gestion des cantines Scolaires Intégrées (CGCSI) ;
- Suivi des activités de déparasitage des écoliers en collaboration avec les agents de la localité ;
- Sensibilisation des parents d'élèves à la mise en place d'infrastructures dédiées à la cantine scolaire (construction de cuisine, foyers améliorés, d'étagères, magasin etc.) et à l'achat de petits matériels indispensables au bon fonctionnement de la cantine ;

- Sensibilisation des communautés pour la mise en place des mécanismes de pérennisation de la cantine scolaire (jardins et champs scolaires, activités génératrices de revenus autour des cantines, etc.) ;
- Sensibilisation des communautés à l'entretien des infrastructures, matériels et initiatives existant dans l'école (dispositifs de lave main, foyers améliorés, outils de jardinage, ustensiles de cuisine, cuisine, magasin etc.).

Volet Suivi de la gestion des cantines scolaires :

- Tenue systématique des états d'effectifs des écoliers dès la fin des inscriptions et à chaque fin du mois ;
- Bonne propreté des magasins des écoles et des bonnes conditions de stockage des vivres et de la préservation de leur qualité dans les écoles ;
- Inventaire des stocks de vivres dans les magasins des écoles et/ou procéder à leur réconciliation ;
- Formation des comités de gestion sur le suivi et la gestion de la cantine ;
- Meilleure organisation des cuisines et fonctionnement régulier des cantines scolaires dans les écoles suivies ;
- Bonne tenue des documents de gestion par les membres des CGCSI (surtout les maitres-cantines) et les directeurs d'école ;
- Bon fonctionnement des Comités de Gestion de Cantines Scolaires Intégrées (tenue des réunions périodiques) et organisation régulière des séances de reddition des comptes sur la gestion des cantines ;
- Formation en hygiène, en éducation nutritionnelle des cuisinières, des écoliers et des parents d'élèves (pères et mères) ;
- Sensibilisation des cuisinières sur les règles d'hygiène environnementale, alimentaire, nutritionnelle ;
- Organiseation de séances de démonstrations culinaires des mets proposés par les membres du CGCSI dans le menu hebdomadaire à l'endroit des mères et des cuisinières sur la base du recueil de mets des cantines scolaires ;
- Recyclage continu des gestionnaires à la base sur leurs rôles et responsabilités (enseignants, parents d'élèves, membres des comités de gestion des cantines) lors des visites de suivi ;
- Bon remplissage et collecte à bonne date des fiches de suivi (identification, suivi mensuel, suivi annuel, etc.) des activités de cantine scolaire ;
- Saisie et transmission en ligne des statistiques mensuelles et annuelles dans le MDCA ;
- Sensibilisation du monde scolaire à l'exploitation du jardin et du champ scolaire ;
- Visite des écoles à cantine suivant un rythme régulier retenu de commun accord avec le superviseur ;
- Bonne qualité de toute donnée demandée par la hiérarchie dans ses écoles ;
- Contribuation à l'élaboration des rapports mensuels d'activités, à la collecte des fiches mensuelles et à la saisie des données dans la plateforme du suivi-évaluation (MDCA).

14. Qualifications/Exigences, compétences et valeurs requises :

A. Qualifications et exigences:

- Etre de nationalité Béninoise
- **Être d'origine ou résident de la commune d'affection au moment du recrutement.**
- Etre âgé de 18 ans au moins au moment du dépôt de sa candidature
- Etre titulaire d'un BAC au moins
- **Avoir une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans le domaine de la mobilisation communautaire, de l'éducation ou du suivi de la mise en œuvre des projets ou domaine équivalent.**

- Une expérience dans les cantines scolaires sera un atout.
- **Disposer d'un moyen de déplacement adapté (moto) pour effectuer des visites sur le terrain.**
- Capacité à developper et maintenir les partenariats locaux

B. Langues :

- Ecrire et s'exprimer couramment en francais
- Parler couramment au moins une des langues locales de la zone d'affectation**.**

C. Compétences et valeurs :

- Intégrité et professionnalisme: expertise démontrée dans le domaine de spécialité et aptitude à formuler un jugement sûr; niveau d'autonomie très élevé, sens de l'initiative personnelle et capacité à prendre ses responsabilités; volonté d'accepter les responsabilités et capacité à travailler de façon autonome selon les procédures établies dans un environnement politiquement sensible, tout en faisant preuve de discernement, et en gardant son impartialité et sa neutralité; capacité à gérer l'information de façon objective, précise et confidentielle; réactivité et sens du service.
- Responsabilité : maturité et sens des responsabilités ; capacité à fonctionner dans le respect des règles et règlements de l'organisation.
- Engagement à l'apprentissage continu : esprit d'initiative et volonté d'apprendre de nouvelles compétences et de se tenir au courant des nouveaux développements dans son domaine d'expertise ; capacité d'adaptation aux changements qui surviennent dans l'environnement de travail.
- Planification et organisation : efficacité organisationnelle et aptitude à résoudre des problèmes avérés, capacité à gérer un grand volume de travail d'une manière efficace et dans les délais impartis ; capacité à établir des priorités et à planifier, coordonner et faire le suivi de son (propre) travail ; capacité à travailler sous pression, avec des délais contraignants, et à gérer plusieurs projets / activités en parallèle.
- Travail d'équipe et respect de la diversité : aptitude à travailler efficacement avec les autres secteurs/unités au sein de l'organisation ; capacité avérée à établir et à maintenir des partenariats efficaces ainsi que des rapports de travail harmonieux dans un environnement multiculturel et multi-ethnique avec sensibilité et respect de la diversité et de l'égalité ;
- Communication: compétences interpersonnelles confirmées; bonnes compétences en communication orale et écrite, y compris la capacité d'écrire des rapports clairs et concis; capacité à effectuer des présentations, à formuler de manière claire et précise différentes options; capacité à faire des recommandations et à les défendre; capacité à communiquer et à faire preuve d'empathie avec le personnel, le personnel militaire, les volontaires, les homologues et les interlocuteurs locaux issus de milieux très divers; capacité à garder son sang-froid et à rester serviable avec le personnel, tout en étant objectif, sans montrer d'intérêt personnel; capacité à transférer des informations et des connaissances à un large éventail de groupes cibles;
- Flexibilité, adaptabilité, capacité et volonté de travailler dans les environnements difficiles, éloignés et potentiellement dangereux pour de longues périodes, impliquant des conditions de vie difficiles et peu de confort, et notamment de fréquents déplacements au sein de la zone d'opérations ; disponibilité à être déployé(e) /transféré à d'autres lieux d'affectation dans la zone d'opérations, si nécessaire ;
- Adhésion manifeste aux principes d'engagement volontaire, incluant la solidarité, la compassion, la réciprocité et l'autonomie ; ainsi qu'aux valeurs fondamentales de l'ONU.

15. Conditions de Service

La durée d'affectation est de six (06) mois avec la possibilité d'extension sous réserve de disponibilité du financement, de nécessité opérationnelle et de performance satisfaisante. Toutefois, il n'y a aucune attente de renouvellement de l'affectation.

Les conditions de service actuelles pour les volontaires des Nations Unies nationaux s'appliqueront aux volontaires communautaires des Nations Unies en tant que mesure provisoire jusqu'à ce qu'un examen complet des conditions de service nationales soit entrepris, avec les modifications suivantes, conformément à la note de politique intérimaire des Volontaires communautaires des nations unies.

Les Volontaiores Communautaires des Nations Unies sont recrutés localement et pour travailler au sein de leur communauté, ils ne sont donc pas censés se rendre au poste d'affectation et ne sont pas admissibles à un règlement de frais d'installation. En outre, les Volontaires communautaires des Nations Unies ne devraient pas nécessiter une réintégration dans leur localité à la fin de leur service. Par conséquent, il n'y a pas de droit à une allocation de réinstallation.

Une allocation de subsistance de volontaire (en anglais VLA) équivalant à 157.419 FCFA sera versée mensuellement au volontaire communautaire. La VLA est censée couvrir les frais de logement, les besoins de base ainsi que les charges locatives (eau, électricité, etc.).
En outre, le volontaire communautaire bénéficie d'une assurance santé, vie et invalidité permanente pendant toute la durée de son affectation.

Description d'affectation préparée par le Gestionnaire du projet/ Agence Hôte : Monsieur Guy ADOUA/ Représentant du PAM Bénin-Togo
Date : 12/09/2019

Description d'affectation approuvée par le Représentant Résident Adjoint du PNUD ou l'Unité VNU *: Martin SODJI, UNV Country Coordinator/Benin*

Date : 13/09/2019

Le programme VNU est un programme qui promeut l'égalité des chances et encourage les candidatures de professionnels qualifiés. Le Programme VNU s'engage à assurer la diversité en termes de genre, de nationalités et de cultures.